



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

L'année 2022 est marquée par de très importants investissements dans notre réseau routier. Cela dit, malgré les quelque 10 M\$ consacrés à la mise à niveau de nos chaussées cette année, tout ne peut être fait en même temps. Il subsistera donc, au terme des travaux en cours cet été, certaines artères dont l'état commande à l'évidence une intervention. Soyez assurés que ces tronçons ne sont pas tombés dans l'oubli.

Il faut savoir que derrière chaque chantier routier, il y a en amont une multitude de facteurs pris en compte afin de prioriser et ordonnancer les travaux d'asphaltage, lesquels doivent systématiquement être précédés de conception de plans et devis. Niveau d'endommagement, estimation de la durée vie résiduelle, intensité du trafic, potentielles interventions à venir sur les infrastructures souterraines ou demandes de subvention sont autant de paramètres à prendre en compte. Ainsi, si une artère est fortement endommagée et qu'on n'intervient tout de même pas à court terme, ce n'est pas par négligence ou oubli. Il y a nécessairement une explication. Et dans la majorité des cas de dégradation sévère où le trafic le justifie, l'intervention se fera normalement à moyen terme.

C'est notamment le cas de la route Racette dont le piètre état n'est pas à démontrer. Dans ce cas, des interventions souterraines sont nécessaires et une planification majeure s'impose au préalable. Les travaux se réaliseront donc à l'été 2023. Même chose pour les travaux de reconfiguration de l'intersection 138/Fossambault, où les travaux seront effectués l'été prochain. D'ici là, les plans et devis sont en préparation. Dès cet automne, la maison située dans le cadran nord-ouest, récemment achetée par la Ville, sera démolie, permettant l'éventuelle mise en place d'une bretelle. D'autres acquisitions mineures seront aussi réalisées pour permettre d'améliorer la circulation à cette intersection.

RÉVISION DU PLAN D'URBANISME – CONSULTATION PUBLIQUE

La Ville est présentement à revoir son Plan d'urbanisme. L'automne dernier, un projet de règlement a été adopté, présentant une première version dudit plan. Des consultations publiques informelles ont par ailleurs eu lieu. La documentation pertinente peut être consultée sur le site Web de la Ville.

Le conseil municipal a aussi fixé au 7 septembre prochain le moment où se tiendra l'assemblée publique formelle prévue à la loi sur ce même projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, qui se tiendra à l'hôtel de

ville à 18 h, après une courte présentation du projet et de ses impacts une fois que son adoption finale aura été faite, les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

À la lumière des commentaires reçus lors des différentes consultations et via la plateforme de consultation en ligne (<https://vsadjeparticipe.ca/>), le conseil municipal adoptera, avant la fin de 2022, avec ou sans changement, une version définitive du règlement. C'est cette version qui servira ensuite à l'élaboration de l'ensemble des autres règlements d'urbanisme liés au Plan d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, etc.) appelés « règlements de concordance ». Une fois tous ces règlements rédigés, leurs versions finales seront toutes adoptées en même temps et ce n'est qu'alors que le Plan d'urbanisme pourra entrer en vigueur.

Ce processus, déterminé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, devrait normalement s'étaler jusqu'en 2024.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Septembre est synonyme de rentrée scolaire et de reprise des activités en général. Civisme et prudence doivent impérativement gouverner les déplacements de tous et chacun, qu'on soit automobilistes, cyclistes, camionneurs, motocyclistes, piétons ou autres.

La notion de sécurité routière est évidemment névralgique dans les zones scolaires. Portons une attention particulière à nos jeunes concitoyens aux abords des écoles. Conducteurs, redoublez de vigilance, svp.

En terminant, un rappel de l'article 3.1 du Code de la sécurité routière du Québec, qui traduit bien l'état d'esprit que l'on souhaite voir habiter chacun des utilisateurs de la voie publique :

3.1. Tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public.

Le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes.

L'usager vulnérable est, pour sa part, tenu d'adopter des comportements favorisant sa sécurité.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 20 septembre. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, par courriel au greffe@vsad.ca ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

Les bureaux administratifs seront fermés le 5 septembre 2022 à l'occasion de la fête du Travail.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

7^E ÉCHÉANCE DES TAXES FONCIÈRES 2022 : 1^{ER} SEPTEMBRE

SOLDE 2021 - VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

S'il vous reste un solde à payer pour vos taxes municipales 2021, il serait important de l'acquitter le plus rapidement possible. Le processus de vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes débutera dans les prochaines semaines, une lettre informative sera transmise aux propriétaires des immeubles visés.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

1^{er} septembre, 3 octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 3 janvier 2023 et 1^{er} février 2023.

TAXES SCOLAIRES

Le paiement des taxes scolaires doit être effectué auprès du Centre de services scolaire des Découvreurs et non à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce sont deux fournisseurs distincts ayant des numéros de références différents pour les paiements électroniques. Merci d'y apporter une attention particulière !

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Sachez qu'il n'y aura pas de nouveau compte de taxes émis à votre nom en cours d'année. Le compte de taxes 2022 est valide pour l'année entière, il est attribué à la propriété et vous devez vous assurer de le récupérer auprès du vendeur de votre immeuble. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que le montant des taxes soit payé au fur et à mesure des échéances, même si le compte de taxes a été émis au nom de l'ancien propriétaire.

Pour communiquer avec le Service de la trésorerie : 418 878-2955
ou tresorerie@vsad.ca.



RÉVISION DU PLAN D'URBANISME : RENCONTRE DE CONSULTATION PUBLIQUE



La Ville souhaite obtenir les commentaires et la vision des citoyens sur le projet du Plan d'urbanisme.

Lors de la séance du conseil municipal du 7 juin 2022, les membres du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures ont fixé la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* au **7 septembre 2022** à l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, à 18 h dans la salle Jobin, et ce, en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Rappelons que le projet de Plan d'urbanisme adopté par le conseil municipal le 30 août 2021 a été élaboré par le Service de l'urbanisme dans une perspec-

tive de développement durable en vue d'assurer la vitalité et le dynamisme de notre territoire et de notre collectivité. Il propose notamment un énoncé de vision stratégique ainsi que les six grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire suivantes :

- Développer la capacité d'accueil et consolider le territoire
- Maximiser le potentiel et l'attractivité économique du territoire
- Améliorer la qualité de vie des résidents
- Protéger et mettre en valeur les attraits territoriaux distinctifs
- Favoriser le développement durable
- Aménager le territoire de façon résiliente afin de protéger les biens, les personnes et la qualité de vie des citoyens

Le plan d'urbanisme final, qui sera éventuellement adopté par le conseil municipal permettra de guider les décisions politiques, administratives et financières de la Ville en matière d'aménagement et de développement du territoire. La contribution de la population à ce document de planification est donc essentielle afin qu'il puisse répondre aux besoins et aux attentes de la collectivité.

Afin d'assurer le dynamisme de la rencontre de consultation publique, assurez-vous de prendre connaissance du projet de Plan d'urbanisme et des documents qui y sont associés avant la rencontre de consultation publique. Ceux-ci sont disponibles sur le site Internet de la Ville au <https://vsad.ca/plan-reglements-urbanisme> ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne au <https://vsadjeparticipe.ca/>. Également, cette plateforme vous permet de donner votre avis directement en ligne. Une autre option s'offre à vous puisque vous pouvez également envoyer vos commentaires sur le projet de Plan d'urbanisme par courriel au greffe@vsad.ca jusqu'au vendredi **30 septembre 16 h**.

PERMIS OU PAS PERMIS ?

Vous avez des travaux à exécuter à votre résidence unifamiliale et vous vous demandez si un permis est requis ? Voici une liste non exhaustive qui vous aidera à le déterminer.

NÉCESSITE UN PERMIS

- Construire un toit permanent au-dessus d'un patio
- Ajouter une fenêtre ou une porte
- Abattre un arbre en cour avant, près d'un cours d'eau ou d'une forte pente
- Installer une thermopompe
- Installer une piscine
- Élargir l'allée d'accès (stationnement)

NE NÉCESSITE PAS DE PERMIS

- Remplacer les fenêtres, en conservant les mêmes dimensions
- Remplacer le revêtement de la toiture, sans modification de la structure

- Changer les armoires
- Changer le revêtement de plancher
- Construire un patio en cour arrière (minimum 2 m des limites de propriété)

Pour déposer une demande de permis ou pour obtenir plus de précisions sur un projet en particulier et sur les habitations de plus d'un logement, vous pouvez contacter le Service d'urbanisme et envoyer vos documents à l'adresse urbanisme@vsad.ca.

Attention! Si votre propriété est située sur un coin de rue ou à proximité d'un cours d'eau ou d'une forte pente, vous devez communiquer avec le Service d'urbanisme avant de planifier vos travaux. Pour consulter le règlement, nous vous invitons à visiter notre site Internet à [VSAD.ca](https://vsad.ca) dans l'onglet *Règlements municipaux* et cliquez sur le *Règlement REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme*.

SUIVIS DES TRAVAUX ROUTIERS

	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	Semaine 14	Durée des travaux estimée (en semaine)
	29-août	05-sept	12-sept	19-sept	
Rue Couture					2
Rue Suzanne-Lamy					3
Rue Saint-Deny-Garneau					2
Rue Jean-Bruchési					2
Rue du Tisserand					3
Rue de l'Hêtrière					2
Rue de l'Orge					3
Intersection route 138 et rue de Rotterdam					2
Resurfacement du terrain de pickleball au parc Place-Portneuf					2

L'été 2022 a bien été chargé au point de vue des travaux routiers majeurs. Certains travaux sont complétés, tandis que d'autres seront réalisés d'ici la fin de l'année selon la projection ci-jointe.

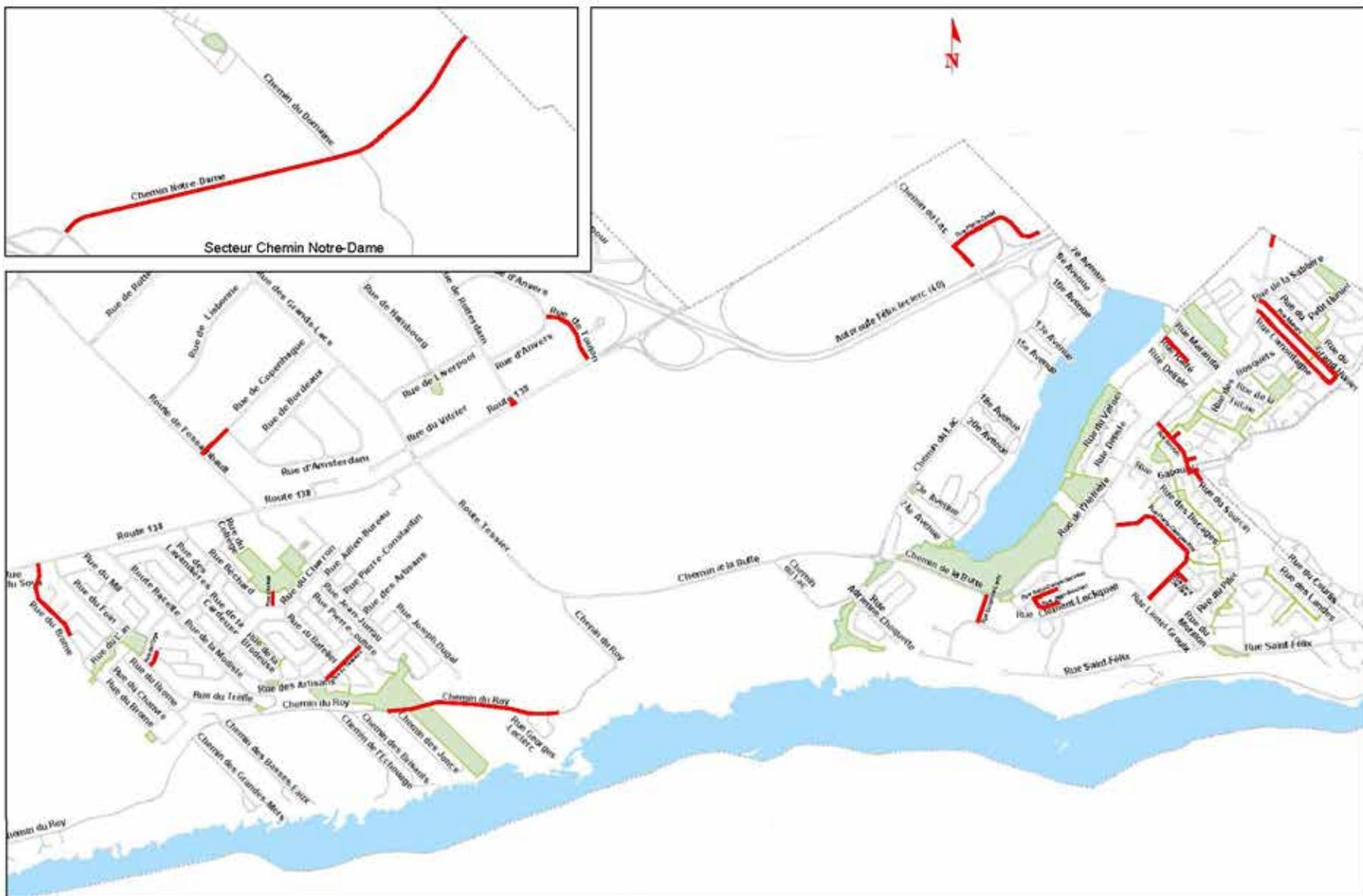
L'installation des équipements d'éclairage de la rue et certains travaux de finition seront complétés dans les prochaines semaines.

Tout d'abord les travaux routiers des chemins du Roy et Notre-Dame ont été complétés il y a quelques jours. Rappelons que pour ces chantiers la Ville a reçu une aide financière de 2.7 M\$ de la part du Programme provincial d'aide à la voirie locale.

Plusieurs sections de rues seront pavées au cours des prochaines semaines, dont une partie de la rue Couture, de la rue Suzanne-Lamy, de la rue Jean-Bruchési, de la rue de L'Hêtrière et de la rue de l'Orge. Les dates des travaux de pavage à venir sont déterminées sous réserve des conditions météorologiques.

En ce qui a trait aux travaux de réfection de la rue Pierre-Georges-Roy, ceux visant la finalisation du pavage de la rue et de la piste cyclable sont terminés.

Consultez la section Info-travaux de notre site web au <https://vsad.ca/travaux> pour vous informer des travaux à venir et afin de ne rien manquer, inscrivez-vous aux alertes citoyennes au <https://vsad.ca/alertes>.



INFO-TRAVAUX



CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE AU POURTOUR DE LA GLACE A - COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Fruit d'une initiative du Club de Hockey Blizzard M18 AAA du Séminaire Saint-François et d'une collaboration entre la Ville, le Club et différents partenaires, cette passerelle sera ouverte en septembre. Pouvant regrouper une trentaine de personnes, elle servira notamment pour favoriser une meilleure qualité de diffusion vidéo des activités qui se déroulent sur la glace A et pour accueillir des recruteurs, des journalistes et des juges lors d'événements spéciaux. Au-delà de remplir un besoin du Club de hockey qui a élu domicile au Complexe sportif depuis et pour plusieurs années encore, la passerelle pourra être accessible aux organismes qui sont utilisateurs de la glace A pour leurs besoins spéciaux et ainsi bonifier leur prestation de service.

LE CENTRE SOCIOCRÉATIF (CSR) LES BOCAGES ET LE CENTRE DELPHIS-MAROIS SUBISSENT UNE CURE DE JEUNESSE

Le remplacement des portes et fenêtres ainsi que la réfection de la toiture commenceront au cours des prochains jours au CSR Les Bocages. Le changement des portes et fenêtre sera terminé vers la fin du mois de septembre pour le Delphis-Marois.

La livraison et l'installation des luminaires des terrains sportifs du CSR Les Bocages sont attendues dans les prochaines semaines pour éclairer les terrains de tennis, de baseball et le parc de planches à roulettes.

Les terrains de tennis extérieurs du CSR Les Bocages ont été refaits et ils sont maintenant prêts ! Profitez des dernières semaines avant la fermeture saisonnière ! Activité gratuite en tout temps, sur réservation, pour les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures.



Deux nouveaux panneaux d'affichage du pointage sont maintenant installés au CSR Les Bocages et au centre Delphis-Marois afin de remplacer les anciens panneaux devenus désuets.



RETOUR DE L'ANNEAU DE GLACE SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN

À l'hiver 2021-2022, la Ville a mis en place, avec succès, un anneau de glace sur le lac Saint-Augustin. Forte de cette expérience positive, avec ses 24 471 visiteurs et des commentaires reçus lors de la consultation publique, la Ville est heureuse de confirmer l'octroi d'un mandat de trois ans pour l'entretien et la gestion d'un sentier glacé sur le lac Saint-Augustin.

Tout comme l'hiver dernier, les citoyens auront accès à des surfaces de pond hockey et à un bâtiment de services, le tout dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les activités débuteront dès que les conditions météorologiques le permettront. Surveillez nos médias sociaux; des mises à jour régulières seront effectuées au début de la saison froide.



VOUS HABITEZ DANS UN SECTEUR ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) OU VOUS POSSÉDEZ UN IMMEUBLE PATRIMONIAL ?

Pour les propriétés situées à l'intérieur d'un secteur assujéti au PIIA ou pour les immeubles patrimoniaux, un permis de construction ou un certificat d'autorisation est nécessaire pour des travaux qui ne requièrent habituellement qu'une déclaration.

Le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation d'intégration architecturale a été mis à jour, vous pouvez le consulter dans la section Règlements au vsad.ca/règlements.

Pour savoir si votre propriété se trouve dans un de ces cas, contactez le Service d'urbanisme :

Courriel : urbanisme@vsad.ca

Téléphone : 418 878-2955



LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



LA PRÉVENTION DANS LES ÉCOLES

Pendant l'année scolaire, les policiers sont présents dans les écoles secondaires de l'agglomération de Québec, incluant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Leur rôle est de sensibiliser les jeunes sur différentes thématiques dont la cybercriminalité, la cyberintimidation, la consommation de drogues et d'alcool, la sécurité routière et les lois et règlements en vigueur.



Concrètement, le policier-école :

- applique le Code de la sécurité routière, les lois fédérales et les règlements municipaux à l'intérieur et à proximité de l'établissement scolaire ;
- assiste et conseille tout élève qui subit un préjudice ;
- veille, avec l'ensemble du personnel, au maintien du milieu de vie sain et sécuritaire.

Au niveau primaire, les agents de prévention du SPVQ sont responsables d'offrir des conférences adaptées aux élèves, notamment en ce qui concerne l'usage d'Internet et des médias sociaux, l'importance d'être vigilant, les conséquences d'un délit et le respect des autres et des biens privés et publics.

Peu importe la situation, n'hésitez pas à faire appel à eux !

AVEZ-VOUS VOTRE PLAN FAMILIAL D'URGENCE ?

Un plan familial est le meilleur outil pour être prêt à faire face à une situation d'urgence. Il regroupe les renseignements sur votre famille et quelques conseils pratiques sur les bons comportements à adopter advenant un sinistre. C'est un document qui doit être rangé dans un endroit facile à trouver, connu par tous les membres de la famille. Il peut même être conservé, de façon numérique, sur vos appareils mobiles.

Prévoyez également un lieu de rassemblement, puisque les membres de votre famille ne se trouveront peut-être pas tous au même endroit lorsque l'urgence surviendra.

Pour en savoir plus, visitez le www.ville.quebec.qc.ca/faireface, dans la section « Se préparer ».

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN ZONE SCOLAIRE

Les élèves ont fait leur rentrée scolaire au cours des derniers jours. La vigilance des automobilistes en zone scolaire ne doit pas être limitée aux quelques jours suivants la rentrée. Les jeunes sont imprévisibles et peuvent choisir de traverser la rue au moment où vous vous y attendez le moins.

Peu importe le moment de l'année, rappelez-vous ces bonnes pratiques !

Lorsque vous circulez en zone scolaire :

- ralentissez et respectez les limites de vitesse
- cédez le passage aux écoliers
- suivez les directives des brigadiers
- gardez une distance de 5 m avec les autobus scolaires et immobilisez votre véhicule lorsque ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt sont activés.

Des opérations de sécurité routière se déroulent aux abords des écoles primaires et secondaires pour plusieurs jours encore, soyez prudent !



PRUDENCE DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS ET DANS LES ZONES SCOLAIRES

L'abaissement des limites de vitesse sur plusieurs rues en décembre dernier (*Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville*) et l'ajout de radars pédagogiques à certains endroits clés ont incité plusieurs utilisateurs de la route à réduire leur vitesse, donc à adopter un comportement plus sécuritaire et responsable.

N'oubliez pas que les quartiers résidentiels sont des milieux de vie où se côtoient différents usagers tels que : les piétons, les cyclistes, les motocyclistes, les automobilistes, les enfants, les familles, les personnes à mobilité réduite, les animaux domestiques, etc. La configuration de certaines rues de quartiers fait qu'il ne peut pas toujours y avoir un trottoir ou une piste cyclable, donc le partage de la route et la courtoisie sont nécessaires pour la sécurité de tous.

SECTEURS RÉSIDENTIELS, RESPECTEZ LES LIMITES DE VITESSE

Le respect des limites de vitesse est primordial pour assurer un environnement sécuritaire aux résidents. La vitesse a un énorme impact sur la distance de freinage. Rouler au-dessus de la limite de vitesse, même si ce n'est que de quelques km/h, augmente les risques de collision et la violence de l'impact en cas d'accident. Sachez qu'en milieu urbain, le risque d'être impliqué dans un accident double à tous les 5 km/h au-dessus de la limite de vitesse permise.

Plusieurs automobilistes peuvent être moins attentifs dans les rues près de leur résidence, car ils parcourent ce trajet régulièrement et un peu « machinalement ». Il est important que chaque automobiliste augustinois se conscientise quant à ses habitudes de conduite. En diminuant votre vitesse, vous augmentez votre perception visuelle et votre temps de réaction, puis cela diminue la distance de freinage.



La vitesse d'impact a des conséquences importantes pour les piétons victimes de collision. Lorsque la vitesse d'impact d'une collision est de 30 km/h, la probabilité de décès du piéton est de l'ordre de 10 %; elle dépasse 75 % à 50 km/h.

Source : ministère des Transports du Québec et la Table québécoise de la sécurité routière



Les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires ou demandes concernant la sécurité routière à l'adresse courriel : securiteroutiere@vsad.ca. Ces demandes seront analysées en rencontre par les membres du Comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière. Pour plus d'information, visitez le <https://vsad.ca/securite-routiere>.

LISTE DES INTERSECTIONS SURVEILLÉES PAR DES BRIGADIERS SCOLAIRES

Six intersections dans le secteur Les Bocages : coins des rues des Landes/Gaboury, des Landes/ des Halliers, du Sourcin/des Landes, des Landes/du sentier face au centre sociorécréatif Les Bocages, du Sourcin/de l'Eider et du Sourcin/des Bernaches.

Sept intersections dans le secteur Centre : coin de la Route 138/Jean-Juneau, coin de la rue Jean-Juneau et de l'école (pavillon Laure-Gaudreault), coins des rues Jean-Juneau/du Charron, du Charron/de l'Entrain, Béchard/du Collège, du Collège/école (pavillon la Salle) et route Racette/du Trèfle.

TA CARRIÈRE SE TROUVE ici

ARRÊT

BRIGADIERS SCOLAIRES*

Thérèse

« Impliquée depuis plus de 30 ans auprès de deux générations de citoyens, j'assure la sécurité des enfants du primaire, beau temps, mauvais temps! C'est un travail en plein air très valorisant, parfait pour les retraités! »

Découvre les opportunités qui te sont offertes!

vsad.ca/carriere

SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

* Temps partiel et heures selon ses disponibilités, terraines aux étudiants et retraités!

DÉPOSER VOTRE ENFANT À UNE INTERSECTION SURVEILLÉE PAR UN BRIGADIER, POURQUOI PAS ?

Vous emmenez votre enfant à l'école en voiture ? Pourquoi ne pas déposer votre enfant près de l'une des intersections sécurisées par un professionnel? Que des avantages :

- Éviter l'attente en file devant l'école et ainsi gagner du temps en le laissant en route;
- Réduire les risques pour les élèves-piétons induits par l'ensemble des déplacements individuels effectués en automobiles vers l'école;
- Inculquer de saines habitudes de vie à vos enfants par le transport actif;
- Vos enfants circulent parmi les autres et sont en sécurité, vous pouvez avoir l'esprit en paix.

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS CIRCULANT À PIEDS

Votre enfant se rendra à pieds à l'école ? Apprenez-lui les bons comportements pour qu'il le fasse en sécurité. La page Web la sécurité des enfants à pieds de la SAAQ (<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/clienteles/parents-enfants/securite-a-pied>) indique les règles de conduite lorsqu'on circule à pieds.

N'oubliez pas de donner l'exemple, votre enfant vous imite. Si vous ne respectez pas les règles de sécurité, il aura du mal à comprendre qu'il doit les suivre.

RETOUR SUR LES RÉSULTATS DU DÉPISTAGE DE RADON À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES.

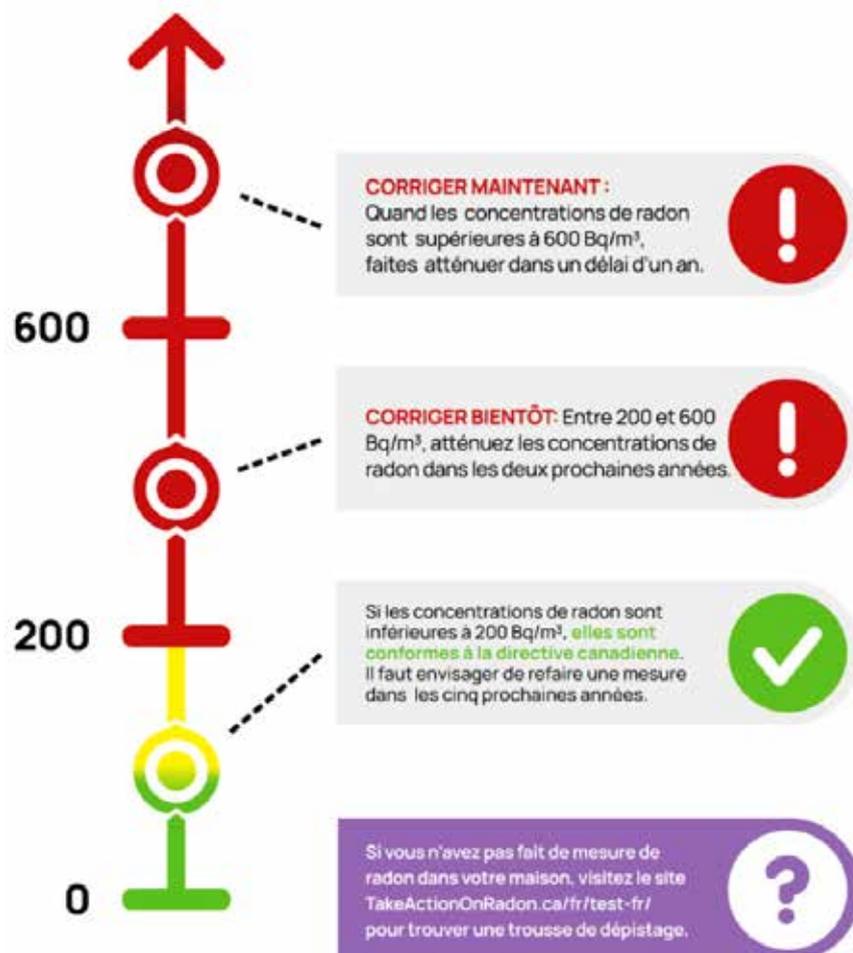
L'automne dernier, l'organisme Occupe-toi du radon avait distribué un peu plus de 200 trousse de détection de radon sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures. C'est finalement 189 citoyens qui ont participé à la collecte des mesures du gaz radioactif pendant près de trois mois dans leur résidence. À la suite de cette prise de mesure, l'organisme a fait parvenir les résultats individuels à chaque propriétaire. Le radon est un gaz radioactif provenant du sol et il est présent dans chaque maison, mais pas toujours à des concentrations dangereuses pour la santé.

La campagne de dépistage réalisée localement a établi que 17 % des habitations ont mesuré au-dessus de la ligne directrice de Santé Canada de 200 Bq/m³, 25 % ont mesuré entre 100 et 200 Bq/m³, puis 58 % moins de 100 Bq/m³.

L'atténuation des concentrations de radon peut être réalisée dans toutes les maisons. Contactez un professionnel du radon certifié pour vous aider. Consulter la page Takeactiononradon.ca pour trouver un spécialiste dans votre secteur.

Rappelons que l'organisme Occupe-toi du Radon est une initiative nationale financée par Santé Canada dont le mandat est de réunir les parties prenantes et de sensibiliser le public au danger du radon dans tout le Canada, car il s'agit d'un gaz radioactif. L'exposition à des concentrations élevées de radon entraîne un risque accru de développer un cancer du poumon. L'équipe consultative actuelle est composée de l'Association canadienne des scientifiques et des technologues du radon (ACSTR), de CAREX Canada et de la Société canadienne du cancer.

Consultez le site Occupe-Toi du Radon (Takeactiononradon.ca/fr/test-fr/) pour obtenir plus d'informations sur la manière d'accéder à une trousse de dépistage à long terme (91 jours) dans votre région et sur la manière de mesurer correctement votre maison.



PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous aimerions rappeler aux propriétaires ou gardiens de chiens qu'ils doivent enlever immédiatement et de façon adéquate les selles de l'animal tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Les déjections de chiens contiennent des bactéries, qui peuvent être un risque pour votre santé et pour celle de votre animal de compagnie. Pensez à utiliser les sacs prévus à cet effet pour les ramasser et pour les disposer dans les poubelles.

Aidez-nous à garder notre ville propre. Merci de votre collaboration !



Parties locales au Complexe sportif multifonctionnel de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Automne 2022

Samedi	2022-09-10	15 h 00	Trois-Rivières
Vendredi	2022-09-16	19 h 00	Jonquière
Dimanche	2022-09-25	13 h 00	Albatros CND
Dimanche	2022-10-02	13 h 00	Trois-Rivières
Dimanche	2022-10-16	13 h 00	Amos
Vendredi	2022-10-21	19 h 00	Phénix CES
Samedi	2022-10-22	15 h 00	Châteauguay
Samedi	2022-11-12	13 h 00	Amos
Dimanche	2022-11-13	13 h 00	Laval-Montréal
Vendredi	2022-11-18	19 h 00	St-Eustache
Samedi	2022-11-19	13 h 00	Las St-Louis
Vendredi	2022-12-02	19 h 00	Jonquière
Vendredi	2022-12-09	19 h 00	Trois-Rivières

Venez encourager votre Blizzard cette saison !

Enfants 0-16 ans Gratuit
Adultes 17 ans et + 9 \$

Complexe sportif multifonctionnel Saint-Augustin-de-Desmaures
230, route de Fossambault

CALENDRIER 2023

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est fière de lancer son édition 2023 de son populaire concours photo du calendrier annuel !



Encore cette année, participez en grand nombre à notre concours photo annuel pour l'édition 2023 du calendrier. Envoyez-nous vos plus belles photographies mettant en valeur le territoire exceptionnel de la VSAD, un bâtiment ou une infrastructure municipale que vous appréciez particulièrement. Faites preuve d'originalité et de créativité, éveillez votre sens artistique et surprenez-nous !

Envoyez-nous UNE PHOTO PAR SAISON en format paysage à l'adresse courriel info@vsad.ca avant le **30 septembre à midi**. Veuillez indiquer quelle saison représente chaque photo.

VOICI LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LES RÈGLEMENTS À RESPECTER :

- Vous devez être l'auteur de la photo ou des photos;
- Une seule photo par saison par participant est acceptée, donc un maximum de 4 photos par participant;
- Toutes les photos doivent avoir été prises sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Les photos seront soumises à un vote du public sur la page Facebook de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à compter du 3 octobre à midi jusqu'au 17 octobre 2022 à midi. Comme lors des dernières éditions, les trois photos par saison ayant récolté le plus de votes (mentions *J'aime*) illustreront le calendrier 2023. Les gagnants seront annoncés le 31 octobre via notre page Facebook;
- La Ville pourra utiliser vos photos pour diverses occasions ou sur différents médias;
- Les autorités de la Ville se réservent le droit de choisir la ou les photographies qui feront la couverture de son calendrier;
- **Attention !** : les photos devront être en format paysage. Les participants doivent les soumettre selon ces critères :
 - Un poids minimum de **2 MO**.
 - L'ajout de bordure, de cadre ou de texte n'est pas permis.
- Exemples de photos : panoramas, paysages, faune, habitat naturel, bâtiments, photographies illustrant la vie à Saint-Augustin-de-Desmaures, vacances, attraits, aventure en plein air, activités extérieures, cyclisme, activités aquatiques, etc.

Bonne chance à tous !



**MARCHÉ
PUBLIC
SAINT-AUGUSTIN**

PLUS QUE QUELQUES ÉDITIONS DU MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN CET ÉTÉ

Dates : du 10 juillet au 25 septembre 2022

Horaire : le dimanche, de 10 h à 14 h

Lieu : parc du Millénaire (voisin de la bibliothèque Alain-Grandbois). En cas de mauvais temps, le marché aura lieu à l'intérieur du gymnase de l'école secondaire Laure-Gaudreault

Nombre d'exposants : une vingtaine par marché provenant de Saint-Augustin-de-Desmaures et des environs

Type d'exposants : producteurs et transformateurs agroalimentaires, ainsi qu'artistes et artisans

Page Facebook : Marché public Saint-Augustin

Animations : 8 animations variées sont prévues à l'horaire pour la saison estivale

Nouveauté : Les dîners au marché en collaboration avec Les Toques Gourmandes



Photos : page Facebook Marché public Saint-Augustin

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
			1 	2
5 	6 	7 	8 	9
12 	13 	14 	15 	16
		19 	20 	21
22 	23 	26 	27 	28

OCTOBRE

L	M	M	J	V
3 	4 	5 	6 	7
10 	11 	12 	13 	14
17 	18 	19 	20 	21
24 	25 	26 	27 	28
31 				

Veillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca.

Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **13 septembre 2022**.

L'inscription doit être faite avant 12 h (midi) la journée précédant la collecte des encombrants (12 septembre). Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406



LES RDD C'EST QUOI ?



Les résidus domestiques dangereux (RDD) désignent les résidus de nombreux produits qui se trouvent tant dans votre garage que dans... votre poche arrière ! On parle notamment de pots de peinture, de solvants, d'aérosols, de pesticides et d'ampoules, mais aussi de produits nettoyants, de médicaments, de piles et même de votre téléphone cellulaire.

Lorsque des matières indésirables comme des RDD se retrouvent au centre de tri, elles peuvent mettre en péril la sécurité des employés dus à leurs composantes inflammables et explosives. C'est pourquoi il est important de les apporter à l'écocentre ou dans un point de dépôt identifié. Rappelons que seuls les imprimés, les contenants (plastique, verre, métal) et les emballages sont acceptés au recyclage (bac bleu).

Pour toute question, veuillez consulter la section matières résiduelles de notre site Internet <https://vsad.ca/matieresresiduelles>.

**Ça va où?
Ça va là.**

ÉCOCENTRE

Oyez, Oyez, braves gens!

Société d'histoire



Saint-Augustin-de-Desmaures

Vous êtes conviés à la
Première du documentaire

Là où tout a commencé Saint-Augustin-de-Desmaures

Vendredi 9 septembre 2022, 19 h 30

Salle Jobin, hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
200 route de Fossambault

**Quatre projections supplémentaires vous sont offertes
pendant la fin de semaine :**

Salle Jobin, hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
200 route de Fossambault :

Samedi 10 septembre, 15 h

Dimanche 11 septembre, 14 h

Salle 103, Centre communautaire multifonctionnel secteur est,
4950 rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures :

Samedi 10 septembre, 13 h 30

Dimanche 11 septembre, 10 h 30

D'une durée d'une heure, ce documentaire, produit par
la Société d'histoire, raconte l'établissement du village de
Saint-Augustin sur les rives du Saint-Laurent,
au 17^e siècle, et son évolution jusqu'à son
déplacement au début du 19^e siècle.

Présence de personnages d'époque sur place.

Entrée gratuite pour toutes les projections.

Aucune réservation.



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES



La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et de loisir Active et Dynamique



Crock-Livres 2022



Crock-Livres 2022

Cet été encore, le Club de lecture Crock-Livres fut un succès! Au fil des semaines, ce sont 203 Crock-Lecteurs qui ont été au rendez-vous, pour un total de 2 145 livres lus et de moments de lecture partagés. Félicitations à tous les Crick-Crack-Crock, Mini-Crock, Maxi-Crock et Super-Crock. Le roi Ervil, la mascotte du Club, est très fier de vous et il est déjà impatient de vous revoir à l'été 2023!

Pour finir cette édition en beauté, une soirée spéciale a été organisée dans le cadre du Jeudi animé du 11 août dernier. Plus de 175 personnes ont assisté au spectacle de Fredo le magicien et au cinéma en plein air.

Un merci spécial à notre partenaire, la Caisse Desjardins de Cap-Rouge – Saint-Augustin, pour sa participation au succès de cette édition.



Lire et faire lire

Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez partager un peu de votre temps libre avec des enfants? Impliquez-vous comme bénévole-lecteur dans le programme Lire et faire lire. Consultez le VSAD.ca/culture pour tous les détails.



30^e de la bibliothèque Alain-Grandbois 10^e de la maison Omer-Juneau 18 septembre

Le 18 septembre dès 10 h, rejoignez-vous à nous pour souligner le 30^e anniversaire de la bibliothèque Alain-Grandbois et le 10^e anniversaire de la maison Omer-Juneau. Plusieurs activités sont prévues sur les deux sites : musique, ateliers créatifs, marché public, jeux et animation... De tout pour tous les goûts! Surveillez le VSAD.ca pour tous les détails.



Journées de la Culture – 30 sept., 1^{er} et 2 octobre

Vivez une incursion au cœur des pratiques culturelles et artistiques augustinoises. Plusieurs activités gratuites sont prévues, faites-en la découverte en visitant le journeesdelaculture.qc.ca.

À NE PAS MANQUER!

Programmation de l'automne

À la bibliothèque Alain-Grandbois

- 20 septembre à 10 h : Tricot-Thé – Pour tous, sans inscription
- 21 septembre à 15 h 30 : Club Otaku – Pour les 13 à 17 ans, sans inscription
- 27 septembre à 10 h 30 : Heure du conte – Pour les 0 à 5 ans
- 12 octobre à 15 h 30 : Club Otaku – Pour les 13 à 17 ans, sans inscription

À la maison Omer-Juneau

- 15 septembre à 18 h : Soirée intergénérationnelle (jeux de société) – Pour tous, sans inscription
- 13 octobre à 13 h 30 : Conférence « Vieillir mieux : une réalité, pas une calamité » – Pour tous

Au Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE)

- 29 septembre à 13 h 30 : Conférence « Améliorer sa posture pour diminuer les douleurs chroniques » – Pour tous

Au Complexe sportif multifonctionnel

- 8 octobre à 10 h : Atelier créatif « Œuvres déchirées » – Pour tous, sans inscription

À l'extérieur

- 13 septembre à 10 h 30 : Randonnée au parc régional de Portneuf
- 16 septembre à 10 h : Viactive extérieure au parc du Millénaire – Pour tous
- 11 octobre à 12 h 30 : Randonnée au parc national de la Jacques-Cartier

En virtuel

- 4 octobre à 19 h : Discussion avec Denis Bouchard – Pour tous



Inscription aquatique - Automne 2022
Inscription aquatique en cours, quelques places encore disponibles.
Dates de la session : du mardi 6 septembre au lundi 9 décembre

K E N O

Inscription aux activités de la programmation de loisirs - Automne 2022
Inscription en cours, quelques places encore disponibles.
Début de la session : lundi 12 septembre

Programmation disponible sur le VSAD.ca.

Pour ne rien manquer, suivez la page Facebook Les Augustinois actifs ou VSAD.ca



Bordée par le fleuve et couvrant un vaste territoire, la Ville de-Saint-Augustin-de-Desmaures rayonne par sa beauté et par sa qualité de vie exceptionnelle.

Dotée de paysages remarquables alliant nature et banlieue, Saint-Augustin-de-Desmaures se démarque également par son dynamisme culturel. Ses nombreuses activités culturelles et ses installations au bénéfice des citoyens ne sont que quelques facteurs contribuant à cette qualité de vie.

Les employés qui y œuvrent chaque jour contribuent par les valeurs de collaboration, de compétence, d'efficacité, de rigueur et d'éthique à en faire une ville rayonnante et attrayante.

Se joindre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, c'est se joindre à un employeur de choix offrant la possibilité de se réaliser au travail tout en bénéficiant d'une qualité de vie exceptionnelle.

Les postes suivants sont à combler:

- 🌿 Coordonnateur aux activités en urbanisme
- 🌿 Journalier
- 🌿 Opérateurs journaliers auxiliaires , saison hivernale
- 🌿 Journaliers auxiliaires, saison hivernale

Les emplois occasionnels et banque à pourvoir:

- 🌿 Surveillants de plateaux d'activités *
- 🌿 Brigadiers scolaires *
- 🌿 Agents de bibliothèque *
- 🌿 Marcheur-signaleur

* Temps partiel et horaire selon vos disponibilités, bienvenue aux étudiants et retraités!

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

Inscrivez vous à notre toute nouvelle catégorie d'alertes citoyennes **EMPLOIS** via notre site Web au <https://alertes.vsad.ca>.



D'autres opportunités de carrière vous attendent, visitez notre site web au [VSAD.ca](https://vsad.ca)

Travailler à la **VSAD** c'est faire un travail **Valorisant** et **Stimulant** dans un environnement **Agréable** où de nombreux **Défis** t'attendent!

LOISIRS AUTOMNE 2022

Inscription en ligne en cours
Début des cours : semaine du 12 septembre



Activités physiques et bien-être

- Escrime
- Essentrics
- Gym douce
- Hatha yoga
- Mise en forme (débutant)
- Pilates
- Qi gong
- Stretching et tonus
- Tai-chi-chuan
- Yoga
- Yogalates

Activités artistiques

- Peinture à l'huile et acrylique
- Chant
- Piano
- Guitare

Formations

- Gardiens avertis
- Développer la confiance en soi